

Sous pression du syndicat SIT, Implenla vient de rompre le contrat qui le liait avec un sous-traitant, connu pour ne pas respecter les conventions de la branche. Retour sur un conflit de travail qui fera date.



Des membres du syndicat SIT devant le bâtiment d'Implenla à Onex. ©Eric Roset

Antoine Harari

Publié vendredi 7 juillet 2017 à 14:34

Syndicaliste fougueux, Thierry Horner vient de remporter une belle victoire. Très engagé dans la lutte contre la sous-traitance abusive, il a réussi, avec son Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) à faire plier Implenla. Après trois jours de manifestations devant le siège de sa filiale genevoise, à Onex, le grand groupe de construction a fini par rompre le contrat qui le liait à Multisol Chapes SA.

En décembre dernier déjà, le SIT avait organisé une grève des employés de Multisol Chapes SA pour attirer l'attention sur les infractions commises par cette entreprise sous-traitante et obtenir le paiement des salaires. Cette première action avait entraîné l'arrêt de plusieurs contrats et le paiement immédiat de 120 000 francs d'arriérés de salaire. En même temps, une dénonciation pénale avait été déposée contre l'administrateur de l'entreprise, Aziz Kosmann, et une lettre envoyée à une cinquantaine de firmes actives dans le bâtiment. Tardant toujours à être payés, l'ensemble des ouvriers avaient ensuite démissionné en février.

Pourtant, quelques mois plus tard, cela recommence. Multisol Chapes SA se voit à nouveau attribuer des mandats, grâce à l'aide de nouvelles entreprises. Parmi les mandataires faisant appel à cette entreprise controversée figure cette fois Implenla. C'est pour la réalisation du nouveau bâtiment d'Onusida, un chantier devisé à

LE TEMPS

100 millions de francs, que le géant suisse du bâtiment contracte le sous-traitant. Ce choix fait bondir Thierry Horner: «Implenia ne pouvait pas ne pas être au courant des infractions commises par Multisol Chapes SA. Les sous-traitants ne respecteront jamais les règles si les grandes entreprises du secteur ne jouent pas le jeu.»

« Sur le papier, les employés sont engagés à temps partiel, mais en réalité ils travaillent à plein temps »

Thierry Horner, syndicaliste

En décembre dernier, Multisol Chapes SA devait 700 000 francs à l'Office des poursuites. Aujourd'hui c'est 1,4 million, dont plus de 200 000 francs rien qu'à l'AVS. Cela n'empêche pas l'entreprise de réengager du personnel. Comme l'a découvert Thierry Horner, elle recourt parfois à des employés déclarés comme travaillant dans la boîte de nuit d'Aziz Kosmann. «Sur le papier, les employés sont engagés à temps partiel, mais en réalité ils travaillent à plein temps, dénonce le syndicaliste. Ce sont souvent des Kosovars en situation illégale, peu conscients de leurs droits. Le patron empoche la différence entre le salaire négocié par les conventions collectives et leur véritable salaire, parfois plus de 3000 francs par mois.»

Un entrepreneur flamboyant

Aziz Kosmann, le propriétaire de l'entreprise incriminée, est plutôt du genre flamboyant. Sur Facebook, il pose fièrement aux côtés de son Aston Martin, se met en scène aux côtés des artistes de cabaret de son club, le Must, un établissement situé dans le quartier des Pâquis à Genève. Le soir où nous lui rendons visite, un jeudi peu après 23h, le club est bien rempli pour le concert d'une chanteuse albanaise. Interrogé sur l'état de Multisol Chapes SA, l'entrepreneur se veut rassurant: «Je vais régler prochainement la plupart de mes dettes. Je ne me fais aucun souci, ce sont juste les syndicats qui ont décidé de me faire la guerre.»

Poursuivi aux Prud'hommes par sept de ses anciens ouvriers, à qui il doit encore plus de 700 000 francs, Aziz Kosmann ne s'est jamais présenté aux audiences. Concernant ses relations avec Implenia, il ajoute: «Nous avons de très, très bonnes relations avec Implenia, j'étais leur partenaire privilégié. Mais en raison des articles, ils m'ont annulé un contrat.»

Dépourvue d'employés, sans contrats, la société semble vouée à la faillite. Pire encore, pour Thierry Horner, la petite entreprise a même prévu la suite: «Depuis avril dernier, la société dormante Multisol Chapes et Résine a repris de l'activité. Monsieur Kosmann a été radié de sa direction et a mis l'un de ses associés aux commandes. Tout indique que celle-ci servira une fois que Multisol Chapes SA aura été mise en faillite.» Aziz Kosmann conteste le plan qu'on lui attribue et affirme attendre beaucoup d'argent: «On me doit environ 2 millions et demi. Mais comme mes prestataires ont vu que j'avais des problèmes dans la presse, ils l'utilisent comme excuse pour ne pas me régler», se lamente-t-il.

LE TEMPS

« Le Conseil d'Etat devrait proposer à la Confédération d'instituer une responsabilité solidaire du maître d'ouvrage et des sous-traitants en cas de défaillance de l'un d'eux. »

Christian Dandrès, avocat et député socialiste

Implenia affirme pour sa part avoir compris la leçon et ne plus vouloir traiter à l'avenir avec Multisol Chapes SA ou l'une de ses sociétés sœurs. Interrogée sur les raisons qui l'ont poussée à accorder une nouvelle chance à cette entreprise, elle se déclare «convaincue d'avoir assumé son devoir de diligence. Multisol Chapes, de même que ses collaborateurs, a affirmé de manière crédible, lors de l'attribution du contrat, que les conditions de travail minimales étaient respectées et les salaires corrects.»

Pour une responsabilité solidaire

Deux clics sur le site de l'Office des poursuites auraient pourtant suffi pour voir que ce n'était pas le cas. Dénoncé en décembre dernier déjà, Aziz Kosmann semble avoir bénéficié d'une relative impunité. «L'instruction suit son cours», explique le Ministère public genevois. L'année dernière, la justice de ce canton a prononcé 16 condamnations pour des faillites illégales. Le Département de justice et police fait valoir que le conseiller d'Etat Pierre Maudet a proposé plusieurs renforcements du cadre légal pour combattre la sous-traitance abusive dans le secteur public mais que les bases manquent pour agir dans le secteur privé de la construction.

Cette explication ne convainc qu'à moitié l'avocat et député socialiste Christian Dandrès: «Le Conseil d'Etat devrait proposer à la Confédération d'instituer une responsabilité solidaire du maître d'ouvrage et des sous-traitants en cas de défaillance de l'un d'eux. Et en attendant, exclure de marchés publics les entreprises générales qui engagent des sous-traitants lésant de manière grave et répétée les droits des salariés.»